

## **RAPPORT MORAL ANNÉE 2021**

*Ce rapport moral revient sur les temps forts de 2021. Une année intermédiaire puisque les membres de votre URPS ont été renouvelés à mi-année. Aussi, le rapport moral reprend les engagements de l'équipe précédente auxquels se sont ajoutés les chantiers lancés par la nouvelle équipe.*

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Chirurgiens-dentistes d'Occitanie a procédé le 3 juin à l'élection de son nouveau bureau. Le Docteur Philippe Jourdan a ainsi succédé au Docteur Bernard Briatte.

Nous tenons tout particulièrement à remercier ce dernier pour ses 10 ans d'investissement au sein de notre association. Malgré une activité professionnelle intense il a toujours répondu dès lors que sa présence ou son intervention étaient nécessaires.

Nous voudrions également remercier Robert D'Ambra, Alain Dary, Brigitte Meillon et Dominique Villa pour leurs participations et leurs aides durant ces cinq dernières années.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres : Iri Ayako, Fabienne Bajolle, Anaïs Chireux, Agathe Delran, Sarah Garima, Lionel Lamontagne, Isabelle Morille et Alain Vallory.

Très bon vent à notre nouveau président, nous lui sommes reconnaissant d'avoir accepté ce poste et ses nouvelles responsabilités.

### COMPOSITION DU BUREAU

<b>PRÉSIDENT</b>	Philippe Jourdan
<b>VICE-PRÉSIDENTE</b>	Anaïs Chireux
<b>TRÉSORIER</b>	Daniel Armandet
<b>TRÉSORIER ADJOINT</b>	Jérôme Salefranque
<b>SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b>	Alain Vallory
<b>SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE</b>	Sylvie Verdin

## REMARQUE PRÉLIMINAIRE

À leur création, les URPS étaient censées avoir un rôle consultatif face à nos instances gouvernementales. Et effectivement pendant plusieurs années nous avons été convoqués à certaines réunions.

Force est de constater qu'en 2021, l'URPS Chirugiens-Dentistes d'Occitanie a disparu des écrans radar de l'ARS régionale et de certaines agences départementales à tel point qu'ils n'ont même pas pris la peine de remettre la liste de nos élus à jour et notre ancien Président reçoit encore des convocations.

Il est inutile de parler de réunion, de comité... Notre participation se résume à quelques comités d'exercice coordonnés et quelques CODAMUPS et encore ... pas dans tous les départements !

Nous étions administrateurs et membres fondateurs de la SRA, plate-forme créée pour aider les soignants lorsque surviennent des événements graves liés aux soins. Là aussi, on nous a préféré les orthophonistes pour représenter l'ensemble des URPS (hors pharmaciens, médecins et infirmiers qui eux ont chacun leur propre représentant et ont une place attribuée au sein du conseil d'administration).

Nous supposons que lors de leurs pratiques quotidiennes les orthophonistes sont une profession à haut risque... Il est inutile de parler des batailles qu'il nous faut mener régulièrement pour être associés à toutes les mesures prises pour les soignants dont nous sommes systématiquement évincés.

# SOMMAIRE

<b>1. Vie de l'association</b>	<b>4</b>
1.1 Assemblées Générales	4
1.2 Bureaux	4
<b>2. Focus sur les actions clefs</b>	<b>4</b>
2.1 Pandémie	4
2.2 Régulation	4
2.3 Centres dentaires	4
<b>3. Inter pro</b>	<b>5</b>
3.1 CPTS	5
3.2 Promotion de la santé bucco-dentaire	5
<b>4. Formation</b>	<b>5</b>
4.1 Partenariat avec les organismes de formation régionaux	5
4.2 Soutien à la communication des organismes OFC/DPC	5
4.3 « Groupe du sommeil 12 »	5
4.4 Formation Gestes d'urgence	6
4.5 Formation MEOPA	6
<b>5. Groupes de travail</b>	<b>6</b>
5.1 Sondage	6
5.2 Axes de travail	6
<b>6. Communication</b>	<b>6</b>
6.1 Communication digitale	6
6.2 Communication institutionnelle	7
6.3 Relations presse	7

## 1. VIE DE L'ASSOCIATION

Durant l'année 2021, 3 Assemblées Générales dont 1 extraordinaire, suite aux élections des représentants et à la nécessité d'élire un nouveau Bureau ont eu lieu respectivement le 26 février, le 3 juin et le 1<sup>er</sup> octobre à Carcassonne.

Le Bureau s'est également réuni à 3 reprises physiquement et à de multiples fois par visioconférence afin d'aborder les différents dossiers traités.

## 2. FOCUS SUR LES ACTIONS CLEFS

### **Pandémie**

La pandémie est toujours d'actualité et les conditions de travail pour les confrères toujours aussi drastiques. Néanmoins les chirurgiens-dentistes ont la chance de pouvoir exercer leur métier.

Compte tenu de ce contexte sanitaire inédit, l'URPS a participé et ce, de manière hebdomadaire aux réunions de gestion de crise organisées par l'ARS tout au long de l'année.

Certains conseils départementaux de l'Ordre détenant encore des stocks d'EPI distribués gracieusement par l'URPS afin que les praticiens puissent continuer, le président Philippe Jourdan a demandé un état des lieux, une vérification des dates de péremption et l'usage que les ordinaux prévoient pour leurs équipements afin de valoriser au mieux cet existant.

Une réponse adaptée a été faite au cas par cas en fonction des retours des conseils départementaux de l'ordre.

### **Régulation**

Les gardes sont très tendues et ce dans tous les départements, il est ainsi très difficile pour les praticiens effecteurs d'assurer les soins et de répondre au téléphone.

Un nouveau système de régulation a été inauguré en Occitanie pour les jours de garde et jours fériés : grâce à la mise en place d'un numéro unique par département, un chirurgien-dentiste régulateur évalue et filtre l'urgence. Ainsi plus de files d'attente devant les cabinets dentaires et les praticiens de garde n'ont plus à communiquer leurs coordonnées aux patients.

L'URPS s'est associée au Conseil Régional de l'Ordre pour demander à l'ARS de financer ces régulateurs. Nous avons obtenu de l'ARS une indemnité s'élevant à 70 € de l'heure pour les praticiens régulateurs. Là aussi on ne peut que condamner la discrimination avec les médecins, leurs gardes étant rémunérés à hauteur de 90 € de l'heure.

### **Centres dentaires**

Face à l'ouverture de centres dentaires sur Toulouse et Montpellier, l'URPS via un communiqué de presse a sensibilisé l'opinion publique sur le fait que ces centres, contrairement aux praticiens libéraux, n'étaient pas soumis au code de déontologie et au respect des droits et devoirs envers les patients.

Elle a également, par le biais d'une lettre ouverte, interpellé le Directeur de l'ARS afin que les règles déontologiques applicables aux praticiens libéraux le soient également pour les professionnels exerçant au sein de ces centres de santé.

## INTER PRO

### CPTS

La création d'une CPTS est jalonnée par trois grandes étapes :

- La rédaction d'une lettre d'intention à destination de l'ARS. Elle transite au préalable par l'ensemble des URPS qui rendent un avis sur le projet.
- La formalisation d'un projet de santé élaboré par les acteurs. Celui-ci est transmis à l'ARS.
- La contractualisation avec l'Assurance Maladie afin d'assurer le financement du projet.

L'URPS a ainsi donné son avis sur l'ensemble des projets qui lui ont été présentés au cours de cette année.

### Promotion de la santé bucco-dentaire

L'URPS par la voie de son Président s'est associée à l'UFSBD pour animer un webinaire aux fins de sensibiliser les sage-femmes à l'importance de la santé bucco-dentaire de la femme enceinte.

## 3. FORMATION

### Partenariat avec les organismes de formation régionaux

Débuté en février 2021, ce projet a été maintenu par la nouvelle assemblée issue des élections.

Pour les Organismes de Formation Continue (OFC) déjà signataires l'année 2020, il a été proposé un avenant de reconduction à la précédente convention signée. Pour les OFC qui font une première demande il a été soumis une convention pour 2021.

Le traitement de chaque dossier comporte la vérification des éléments demandés ainsi que la validation du programme de formation 2021 en vue de proposer une aide financière de 5.000 euros par formation validée (sujet de la formation, conférencier, feuilles d'émargement, synthèse du questionnaire d'évaluation de fin de séance) pour un maximum de deux formations dans l'année 2021. Au total, 95.000€ ont été alloués à ces organismes.

### Soutien à la communication des organismes OFC/DPC

Cette action a été réalisée avec deux organismes OFC /DPC : le COFCT 81 et le ONFOC 65.

L'URPS CD d'Occitanie souhaite ainsi répondre à une de ses missions définies dans l'article R 4031-2 du CSP définissant les missions des URPS (décret N°2010-585 du 2 juin 2010) précisant : « *Les unions régionales contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale. Elles participent notamment Point 7° A la mise en œuvre du développement professionnel continu* ».

Ces deux organismes qui ont tous les agréments pour délivrer des formations dans le cadre du DPC ont reçu une subvention de 3.500 euros chacune en tant que soutien à leur communication.

### « Groupe du sommeil 12 »

Le « Groupe sommeil 12 » a fait une demande de soutien financier auprès de l'URPS CD d'Occitanie.

L'URPS d'Occitanie, considérant que la création de cette association dans le but de promouvoir un réseau de soignants (pluridisciplinaire) pour la prise en charge des troubles du sommeil et de la vigilance (TSV) présente un intérêt certain, souhaite apporter son soutien à l'ensemble de son activité. Une convention a été signée et un soutien financier de 4.000 euros a été versé à ce groupe.

## Formation Gestes d'urgence

L'URPS a organisé par le biais des CESU de nombreuses sessions de formation aux gestes et soins d'urgence et au recyclage.

2 formations initiales ont ainsi été organisées sur Perpignan et Toulouse et 5 sessions de recyclage sur Auch, Carcassonne, Nîmes, Perpignan, Toulouse.

Chaque session a accueilli entre 10 à 12 participants et les tarifs étaient variables en fonction des lieux, avec une moyenne de 150 € par personne et prise en charge par le FIF PL.

L'URPS a décidé d'offrir à chaque participant une trousse de secours d'une valeur de 299 €.

Les formations ont été ouvertes aux assistantes qui ont elles aussi obligation d'être formées.

## Formation MEOPA

Suite à la pandémie, les formations MEOPA n'ont repris que tardivement sur la région. Elles seront renouvelées dès que possible pour assurer une continuité des soins sur tout le territoire occitan.

Le bureau veut en effet pouvoir la proposer aux chirurgiens-dentistes et à leurs assistants dans une logique de formation de l'équipe dentaire.

## 4. GROUPES DE TRAVAIL

Suite à l'assemblée générale électorale, un questionnaire a été adressé à tous les membres pour recenser les axes de travail qu'ils souhaitaient aborder lors de cette nouvelle mandature.

Quatre thématiques majoritaires en sont ressorties :

- Urgence et régulation des soins.
- Environnement de travail, qualité de vie au travail.
- Prévention et santé publique.
- Formation continue.

Dans de nombreux départements, le travail sur les urgences et la régulation était déjà entamé, les deux thèmes retenus unanimement sont la qualité de vie au travail et les cabinets éco-responsable.

Sur ces 2 thématiques, la volonté du bureau est de créer des fiches pratiques afin d'aider les praticiens dans leur exercice quotidien.

## 5. COMMUNICATION

### Communication digitale

En janvier 2021, le site internet de l'URPS a été créé et alimenté par l'URPS avec l'ambition d'être un outil et une source d'information essentiels au service des chirurgiens-dentistes libéraux.

Il s'adresse essentiellement aux chirurgiens-dentistes libéraux mais également à l'ensemble des acteurs de la santé (professionnels de santé, institutionnels). Il est directement accessible via le lien suivant : <https://urps-chirurgiensdentistes-oc.com/>

Le site internet de l'URPS CD d'Occitanie permet aux professionnels de santé d'obtenir des informations sur les événements qui ont eu lieu ou à venir, d'être informés des dernières parutions en lien avec la médecine libérale et d'être sensibilisés aux nouveaux enjeux du domaine de la santé et aux nouvelles orientations des stratégies de santé.

23 articles ont été rédigés et 3 newsletters adressées à l'ensemble des 4.000 praticiens occitans.

La page Facebook de l'URPS a également été lancée aux fins d'améliorer la visibilité de l'URPS CD d'Occitanie et de créer du lien entre les praticiens.

### **Communication institutionnelle**

Une plaquette institutionnelle a été élaborée pour présenter l'URPS et ses activités. Librement téléchargeable sur le site, elle présente de manière succincte et visuelle l'URPS, ses missions et l'ensemble des professionnels qui y sont investis.

### **Relations presse**

3 communiqués de presse ont été diffusés. Ils portaient respectivement sur les élections des représentants, l'élection de Philippe Jourdan en qualité de Président et une condamnation de l'ouverture de centres dentaires sur Toulouse et Montpellier.

URPS CD Occitanie  
Rapport moral 2021

**Le Président Philippe JOURDAN**

